



EuroMed Rights  
EuroMed Droits  
الأورو-متوسطية للحقوق

*25<sup>ème</sup> anniversaire du processus de Barcelone*

## Où sont passés les droits économiques et sociaux ?

*EuroMed Droits*

*Novembre 2020*

Rue des Comédiens 22, 1000 Bruxelles, Belgium

T +32 (0) 2 513 37 97 – E [information@euromedrights.net](mailto:information@euromedrights.net) - [www.euromedrights.org](http://www.euromedrights.org)

# Table des matières

1. À PROPOS DU PRÉSENT RAPPORT ET DE L'ÉLABORATION DE LA POLITIQUE EUROPÉENNE DE VOISINAGE ..	3
2. QUEL EST LE RÔLE DES DROITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX DANS LA POLITIQUE EUROPÉENNE DE VOISINAGE ? .....	3
3. PRÉOCCUPATIONS GÉNÉRALES.....	5
3.1 Les objectifs contradictoires de la politique européenne de voisinage .....	5
3.2 Des domaines d'action sensibles ignorés.....	5
3.3 Participation de la société civile.....	6
4. PARTENARIAT DE L'EUROPE AVEC LE VOISINAGE MÉRIDIONAL : MAIS OÙ SONT DONC PASSÉS LES DROITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX ?.....	7
4.1 Algérie .....	7
4.3 Jordanie .....	11
4.4 Liban.....	12
4.5 Maroc.....	14
4.6 Territoires palestiniens occupés .....	15
4.7 Tunisie .....	16
5. APPEL À L'ACTION : QUELLES SONT LES MESURES À PRENDRE À L'ÉCHELLE DE L'UE ET/OU AU NIVEAU NATIONAL POUR RENFORCER LES DROITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX DANS LA POLITIQUE EUROPÉENNE DE VOISINAGE ? .....	18

## Remerciements

*EuroMed Droits tient à remercier les organisations membres et partenaires suivantes pour leurs précieuses contributions au présent rapport : le Centre de suivi palestinien des politiques économiques et sociales (Al-Marsad), l'Association SUDS, CNCD-11.11.11, l'Association démocratique des femmes du Maroc (ADFM), la Plateforme égyptienne pour la justice sociale, la Confédération générale italienne du travail (CGIL), le Centre libanais des droits humains (CLDH), l'Association marocaine des droits humains (AMDH) et Solidar.*

## 1. À propos du présent rapport et de l'élaboration de la politique européenne de voisinage

Le présent rapport donne une brève évaluation de l'intégration des droits économiques et sociaux dans la politique européenne de voisinage (méridional) à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire de la déclaration de Barcelone. Le voisinage méridional se compose de dix pays/partenaires : le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Libye, l'Égypte, Israël, les Territoires palestiniens occupés (TPO), la Syrie, la Jordanie et le Liban. Le présent rapport couvre uniquement les sept pays sur lesquels EuroMed Droits travaille activement.

La déclaration de Barcelone de 1995 a marqué le point de départ d'un processus important (le « processus de Barcelone ») au niveau des États en vue de resserrer la collaboration dans la région euro-méditerranéenne pour atteindre plusieurs objectifs convenus :

- a) consolider la paix et la stabilité grâce à un dialogue politique et à un dialogue sur les questions de sécurité ;
- b) construire une zone de prospérité partagée au moyen d'un partenariat économique et financier ; et
- c) renforcer le partenariat social, culturel et humain entre les sociétés civiles.

Résultat : la politique européenne de voisinage (PEV), inspirée par l'élargissement de l'UE en 2004, a été élaborée sur la base des accords d'association bilatéraux existants conclus entre l'UE et la plupart des pays du sud de la Méditerranée (à l'exception de la Libye et de la Syrie). En 2011, l'UE a adopté le principe « donner plus pour recevoir plus », dont l'objectif était de proposer un partenariat plus étroit aux pays réalisant des progrès en matière de démocratie et de droits humains. Après les manifestations de masse survenues dans le monde arabe, la PEV a également mis l'accent sur la promotion d'une « démocratie solide »<sup>1</sup>. Pour la première fois, les droits à la liberté d'association, de réunion et d'expression ont été inclus dans la PEV en tant qu'éléments fondamentaux pour favoriser une croissance économique durable. Une importance particulière a par ailleurs été accordée à la mise en place d'une collaboration étroite avec la société civile, considérée comme un acteur de premier plan dans la promotion de la justice sociale et du développement. Cette approche n'a toutefois prévalu que brièvement. En 2015, la PEV a fait l'objet d'une révision importante, si bien qu'elle est désormais nettement plus axée sur la stabilité, la sécurité, le développement économique et la gestion des migrations. Les droits humains ont été relégués au second plan.

La société civile a suivi de près l'évolution de la PEV et s'est réunie dans l'ensemble de la région euro-méditerranéenne, notamment par l'intermédiaire d'EuroMed Droits, pour suivre l'intégration des droits humains dans la PEV, ainsi que les conséquences du partenariat euro-méditerranéen sur les droits humains.

## 2. Quel est le rôle des droits économiques et sociaux dans la politique européenne de voisinage ?

La pandémie de COVID-19 et les effets des différents confinements montrent clairement que les droits économiques et sociaux et les systèmes universels de protection sociale sont au cœur du bien-être des personnes, de la résilience des sociétés et de la stabilité des États<sup>2</sup>. La propagation du virus a frappé cette

---

<sup>1</sup> Pour obtenir de plus amples renseignements à cet égard : [https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/MEMO\\_11\\_342](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/MEMO_11_342) et [http://eeas.europa.eu/enp/pdf/pdf/com\\_11\\_303\\_fr.pdf](http://eeas.europa.eu/enp/pdf/pdf/com_11_303_fr.pdf).

<sup>2</sup> Voir, par exemple, <https://www.ohchr.org/fr/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=25858&LangID=f> ; <https://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=26222&LangID=E> ; et [https://ec.europa.eu/knowledge4policy/publication/social-protection-jobs-responses-covid-19-real-time-review-country-measures\\_en](https://ec.europa.eu/knowledge4policy/publication/social-protection-jobs-responses-covid-19-real-time-review-country-measures_en).

région du monde en pleine période d'accentuation des disparités socio-économiques et de manifestations de masse en faveur d'une justice sociale dans l'ensemble de la région euro-méditerranéenne. Les soulèvements survenus dans le monde arabe depuis 2010 ont déjà fait ressortir le mépris généralisé des droits humains, non seulement de la part des gouvernements nationaux, mais aussi dans la PEV – alors même que les droits humains sont annoncés comme l'une de ses « valeurs communes ». La plupart des plans d'action de la PEV, ainsi que la majorité des priorités politiques, contiennent des références générales aux droits humains, mais celles-ci n'ont que rarement débouché sur des mesures distinctes en faveur de cette priorité<sup>3</sup>. De même, le traité sur l'Union européenne indique que l'action extérieure de l'UE repose sur les principes des droits humains (article 21) et le cadre stratégique de l'UE en matière de droits de l'homme et de démocratie (2012) précise quant à lui que : « L'UE œuvrera en faveur des droits de l'homme dans tous les domaines sans exception de son action extérieure. En particulier, elle intégrera la promotion des droits de l'homme dans ses politiques relatives au commerce, aux investissements [...] à la responsabilité sociale des entreprises et au développement [...] ».

Les droits économiques et sociaux ont été poussés en marge du partenariat euro-méditerranéen et de la PEV. La déclaration de Barcelone ne contient qu'un paragraphe très laconique sur le développement social ; l'accent est davantage mis sur le développement économique et la libéralisation des échanges. Les références générales aux droits humains contenues dans la PEV s'entendent souvent comme portant essentiellement sur les droits civils et politiques uniquement. Les droits économiques et sociaux y sont rarement mentionnés. La PEV contient plutôt des références au « développement durable ». Certes, le développement durable peut, de façon générale, viser des objectifs analogues à ceux des droits économiques et sociaux<sup>4</sup>, mais il prévoit un cadre (non contraignant) bien plus souple et ne reconnaît pas les citoyens et les citoyennes comme des détenteurs de droits. En outre, une étude récente<sup>5</sup> montre comment l'UE entend soutenir les transitions démocratiques dans les pays du sud de la Méditerranée, sans toutefois tenir compte des éléments qui ont rendu les démocraties européennes durables et résistantes : le développement de l'État providence, en ce compris la mise en œuvre progressive des droits économiques et sociaux (bien que ceux-ci se soient fragilisés dans de nombreux pays européens ces dernières décennies). L'absence de solides protections des droits économiques et sociaux entraîne une hausse des inégalités, la multiplication de la pauvreté – en contradiction avec les obligations et engagements des États en matière de droits humains dans le cadre des objectifs de développement durable (ODD), en particulier les objectifs 1 et 10 – et, dans bien des cas, les personnes n'ont pas d'autre choix que de compter sur des services de base et des réseaux de soutien familial inadéquats et inaccessibles. Il est bien connu que ces réseaux reposent en grande partie sur le travail non rémunéré des femmes et qu'ils constituent donc un obstacle supplémentaire à l'indépendance économique des femmes et à l'égalité des genres de façon plus générale<sup>6</sup>.

Et pourtant, le paradigme/la primauté de l'économie de marché occupe désormais une place dominante dans la PEV. Cette situation transparait également dans les différentes expériences des pays partenaires, qui sont résumées dans les chapitres suivants.

---

<sup>3</sup> Voir notre analyse réalisée en 2018 sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la PEV sous l'angle des droits humains : <https://euomedrights.org/fr/publication/politique-europeenne-de-voisinage-quo-vadis/>.

<sup>4</sup> Voir le tableau récapitulatif des liens entre les objectifs de développement durable et les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, mis au point par le HCDH (en anglais) : [https://www.ohchr.org/Documents/Issues/MDGs/Post2015/SDG\\_HR\\_Table.pdf](https://www.ohchr.org/Documents/Issues/MDGs/Post2015/SDG_HR_Table.pdf).

<sup>5</sup> Andrea Teti, Pamela Abbott, Valeria Talbot, Paolo Maggolini, « *Democratisation against Democracy. How EU Foreign Policy Fails the Middle East* », The European Union in International Affairs, Palgrave Macmillan, 2020.

<sup>6</sup> <https://oxfamlibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/620811/rr-counting-womens-work-unpaid-care-mena-region-030619-en.pdf?sequence=1&isAllowed=y>.

### 3. Préoccupations générales

#### 3.1 Les objectifs contradictoires de la politique européenne de voisinage

EuroMed Droits observe une contradiction totale entre le discours et le modèle néolibéral mis en avant dans la PEV et l'objectif déclaré qui consiste à s'attaquer au problème de la fragilité économique, politique et sociale, à promouvoir le développement durable et à mieux assurer le respect des droits humains en général. Le discours néolibéral porte essentiellement sur la facilitation des échanges dans le but d'accroître les investissements et les exportations, ainsi que sur le secteur privé et la création d'emplois – sans tenir compte de la qualité et de la durabilité des emplois créés ni de l'égalité d'accès à ces emplois<sup>7</sup>. Les observations présentées dans les chapitres ci-dessous consacrés à différents pays indiquent que, dans la plupart des cas, la croissance économique n'a pas eu de retombées sur les personnes en situation de pauvreté ou menacées de l'être et qu'elle ne les a pas non plus avantagées. Ces observations indiquent par ailleurs que la croissance économique n'a pas entraîné d'améliorations significatives au niveau de l'exercice des droits économiques et sociaux. Cette approche à double sens entrave la capacité des pays partenaires du sud de la Méditerranée à mettre en place des lois, des cadres réglementaires et des politiques publiques visant à renforcer les droits économiques et sociaux.

Les études d'impact sur les droits humains peuvent contribuer à prévenir les effets préjudiciables de la PEV sur les droits humains. Toutefois, les évaluations de l'impact sur le développement durable qui ont été réalisées par la Commission européenne, en l'occurrence dans le cadre d'accords commerciaux, et qui (soi-disant) présentent les droits humains comme l'un des quatre critères d'évaluation<sup>8</sup>, ont tendance à ne traiter des droits humains que de façon marginale et ne font pas l'objet d'un suivi adéquat<sup>9</sup>. Lorsque d'éventuels effets négatifs sont décelés, aucune mesure n'est prise dans le but de les éviter ou, à tout le moins, de les atténuer. À titre d'exemple, l'analyse ex ante de l'UE concernant l'impact de la zone de libre-échange euro-méditerranéenne sur le développement durable (2007) prévoyait des effets négatifs sur l'emploi, la pauvreté, une perte de recettes publiques, une réduction des dépenses en matière de santé, d'éducation et de programmes d'aide sociale dans les pays partenaires<sup>10</sup>. Ces prévisions ne semblent toutefois pas avoir été prises en considération par l'UE ou par les gouvernements partenaires.

#### 3.2 Des domaines d'action sensibles ignorés

Nous constatons par ailleurs qu'une certaine convergence s'est en réalité dessinée entre l'UE et ses partenaires du sud de la Méditerranée pour ne pas aborder les questions et intérêts politiques et économiques les plus sensibles des deux côtés. Afin de respecter la souveraineté des pays partenaires et leurs sensibilités, aucune des parties au partenariat n'a tendance à adopter une position ferme, notamment contre les régimes autoritaires qui répriment les droits humains ou contre les pratiques et décisions douteuses. Cette tendance empêche toute promotion véritable et intégrale des droits humains dans le cadre de la PEV.

---

<sup>7</sup> Voir les données présentées dans les chapitres par pays ci-dessous.

<sup>8</sup> [http://ec.europa.eu/trade/policy/policy-making/analysis/policy-evaluation/sustainability-impact-assessments/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/trade/policy/policy-making/analysis/policy-evaluation/sustainability-impact-assessments/index_en.htm).

<sup>9</sup> Voir, par exemple, <https://ftdes.net/en/civil-society-declaration-euro-mediterranean-association-agreements-the-mirage-of-the-evaluation-study/>.

Dans ce contexte, il est important de signaler que, dans le cadre de la PEV, l'UE prépare actuellement des « accords de libre-échange complets et approfondis » (ALECA) avec la Jordanie, le Maroc et la Tunisie.

<sup>10</sup> [http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2006/november/tradoc\\_131340.pdf](http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2006/november/tradoc_131340.pdf).

### 3.3 Participation de la société civile

La PEV demeure assez vague quant à la participation concrète de la société civile, par exemple dans le cadre des négociations des priorités stratégiques avec chaque pays partenaire. En réalité, il n'est fait aucune mention ni des lignes directrices de l'UE en matière de dialogues sur les droits de l'homme ni de la communication de 2012 de la Commission européenne sur l'engagement de l'Europe avec la société civile dans le domaine des relations extérieures. L'UE ne prend donc pas clairement position sur l'importance de la participation systématique et concrète de la société civile.

Il arrive dans certains cas que des organisations de la société civile non basées en Europe soient exclues des consultations de l'UE<sup>11</sup>. Qui plus est, les consultations relatives aux évaluations commerciales semblent viser principalement le secteur privé, et non la société civile et les collectivités concernées<sup>12</sup>. Il arrive d'autres fois que les dialogues et les consultations avec la société civile ne soient pas publics et qu'ils se déroulent « uniquement sur invitation » (par exemple, en amont des réunions des sous-comités de l'UE), parfois dans des délais extrêmement courts, ce qui rend les consultations opaques et bien plus difficiles d'accès pour les petites organisations locales des pays partenaires. Les invitations semblent parfois envoyées d'une manière assez symbolique et instrumentale. L'UE s'adresse généralement à des acteurs qu'elle connaît et ne fait pas suffisamment d'efforts pour prendre contact avec d'autres acteurs concernés de la société civile – que ce soit au sein de l'UE ou dans les pays partenaires. On observe en outre une absence flagrante de participation des experts spécialisés dans les domaines des droits économiques et sociaux et de la justice sociale, tels que les syndicats, ce qui met en évidence l'approche très restrictive et incohérente de la PEV à l'égard des droits humains, comme indiqué ci-dessus.

Enfin, la pertinence et la fréquence des consultations avec la société civile dépendent du niveau de démocratie de chaque pays. Nous avons, par exemple, relevé une différence entre les consultations relatives à un nouvel accord de libre-échange avec la société civile tunisienne et celles effectuées avec la société civile marocaine, au niveau du type, de la transparence et de l'intensité des consultations menées. L'UE pourrait devoir élaborer un cadre pour les consultations avec la société civile, un cadre doté de critères permettant d'assurer une participation aussi large que possible de la société civile, tout en veillant à ce que des organisations de la société civile indépendantes participent à ces consultations, afin de garantir la légitimité démocratique des accords qu'elle conclut avec ses partenaires. En ce qui concerne la pertinence des consultations, nous nous soucions également de l'attention nécessaire accordée aux critiques ou aux questions soulevées par la société civile. Bien souvent, nous ne trouvons aucun élément qui prouve que ces préoccupations ont été dûment prises en considération et qu'elles influencent véritablement l'issue d'une procédure de consultation (comme un accord commercial).

---

<sup>11</sup> Tel a notamment été le cas du dialogue virtuel avec la société civile sur le rapport préliminaire de l'évaluation des accords d'association euro-méditerranéens le 30 avril 2020 (<https://trade.ec.europa.eu/civilsoc/meetdetails.cfm?meet=11564>).

<sup>12</sup> Voir la déclaration de la société civile de la zone euro-méditerranéenne : <https://ftdes.net/en/civil-society-declaration-euro-mediterranean-association-agreements-the-mirage-of-the-evaluation-study/>.

## 4. Partenariat de l'Europe avec le voisinage méridional : mais où sont donc passés les droits économiques et sociaux ?

### 4.1 Algérie

Les priorités de partenariat fixées dans le cadre des relations entre l'UE et l'Algérie<sup>13</sup> concernent:

1. le dialogue politique, l'état de droit et la promotion des droits fondamentaux, y compris « le rôle des femmes dans la société » ;
2. la coopération, le développement socio-économique et les échanges commerciaux ;
3. les questions énergétiques, l'environnement et le développement durable ;
4. la sécurité ; et
5. la migration et la mobilité.

La liste des priorités stratégiques de l'Algérie est la plus longue et la plus détaillée de tous les pays de la PEV. L'Algérie a, apparemment, déjà mis en œuvre bon nombre de ces priorités : la sécurité le long de la frontière conflictuelle avec la Libye est renforcée, l'intégration commerciale progresse peu à peu, un programme ambitieux en matière d'énergie renouvelable est en cours d'élaboration, des efforts sont déployés par le gouvernement pour diversifier l'économie, et le secteur privé est en pleine croissance<sup>14</sup>. En outre, des réformes du système d'éducation et de formation sont prévues pour stimuler la croissance économique à moyen terme<sup>15</sup>. L'élément le plus frappant de ces « réussites », c'est que l'accent est entièrement mis sur la stabilité et la croissance économiques. Le « développement socio-économique » est compris dans le sens très étroit du terme et assimilé au PIB et à la croissance du secteur privé. La valeur des échanges commerciaux entre l'UE et l'Algérie se monte à environ 50 milliards de dollars, soit le chiffre le plus important en Afrique du Nord<sup>16 17</sup>.

Des élections ont eu lieu en décembre 2019, après plusieurs mois de manifestations contre le gouvernement ayant conduit à la démission du président algérien, qui était en exercice depuis de nombreuses années. En outre, pour la première fois dans le monde politique algérien, deux anciens premiers ministres se sont retrouvés derrière les barreaux à la suite d'enquêtes approfondies sur des affaires de corruption<sup>18</sup>. Le nouveau président s'est engagé à entamer un dialogue avec les manifestants et les manifestantes, ce qui suppose un changement radical du climat politique ainsi qu'une progression vers une plus grande ouverture démocratique<sup>19</sup>.

Lorsqu'on regarde toutefois sous la surface, on observe une réalité très différente. Les élections de 2019, immédiatement contestées pour manque de transparence, népotisme et trucage, ont déclenché de nouvelles manifestations dans l'ensemble du pays<sup>20</sup>. Syndicalistes, militants, journalistes et défenseurs des droits humains ont déclaré que le mois de février 2019, au cours duquel le mouvement de protestation Hirak s'est mis en branle, avait marqué le début d'un nouveau chapitre de répression à leur rencontre, un chapitre

<sup>13</sup> [https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/neighbourhood/countries/algeria\\_en](https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/neighbourhood/countries/algeria_en).

<sup>14</sup> <https://ec.europa.eu/trade/policy/countries-and-regions/countries/algeria/>.

<sup>15</sup> Ibid.

<sup>16</sup> <https://www.mei.edu/publications/algeria-europe-economic-integration-where-are-we-now-and-where-do-we-go>.

<sup>17</sup> Dans ce contexte, il est important de signaler que, en septembre 2020, le gouvernement algérien a demandé à l'UE de reporter l'entrée en vigueur de la zone de libre-échange prévue dans l'accord d'association (signé en 2002), en raison de préoccupations majeures quant aux termes de l'accord, que l'Algérie a l'intention de réviser ([https://www.lepoint.fr/afrique/zone-de-libre-echange-avec-l-ue-alger-a-reculons-29-09-2020-2394175\\_3826.php#](https://www.lepoint.fr/afrique/zone-de-libre-echange-avec-l-ue-alger-a-reculons-29-09-2020-2394175_3826.php#)).

<sup>18</sup> <https://www.bbc.com/news/world-africa-50728562>.

<sup>19</sup> <https://www.ndi.org/middle-east-and-north-africa/algeria>.

<sup>20</sup> <https://www.dw.com/en/algerian-elections-rejected-in-the-name-of-democracy/a-51507403>.

qui n'est toujours pas clos. Les violations du droit de se réunir, du droit de manifester et du droit à la liberté d'expression ont été renforcées par la modification du Code pénal algérien, en avril 2020<sup>21</sup>. Ce qui est terrible, c'est que les arrestations et mises en détention arbitraires sont devenues monnaie courante en Algérie<sup>22</sup>. Les OSC ne peuvent souvent pas exercer leurs activités pour des raisons administratives fallacieuses<sup>23</sup>. Le cadre déjà restrictif des OSC établi par la loi n° 12/06<sup>24</sup>, associé aux derniers amendements du Code pénal<sup>25</sup>, entrave la participation des OSC indépendantes au débat public et au dialogue avec les institutions internationales.

Derrière ces manifestations, il faut voir la frustration de la société civile, engendrée par plusieurs décennies de gouvernance et de politique économique illégitimes et malavisées. Officiellement établi à 11 %, le taux de chômage ne cesse d'augmenter depuis les cinq dernières années. À l'heure actuelle, il est sans doute plus proche de 35 %<sup>26</sup>. Le taux de chômage est particulièrement élevé chez les moins de 30 ans (qui représentent plus de la moitié de la population algérienne) et chez les femmes<sup>27</sup>. On estime à 4 millions le nombre d'Algériens employés dans le secteur informel et qui ne bénéficient donc d'aucune protection sociale<sup>28</sup>. En parallèle, les inégalités s'accroissent, le revenu moyen recule<sup>29</sup> et le coût de la vie explose<sup>30</sup>. « Il faut ajouter à tous ces maux qui rendent le quotidien difficile, le fait que les services publics sont en grande souffrance, notamment la santé, l'éducation et l'enseignement supérieur », les pénuries d'équipement et de matériel dans le secteur public des soins de santé se faisant de plus en plus fortement sentir<sup>31</sup>.

En somme, le dialogue politique ne s'est pas concrétisé, la démocratie ne semble pas progresser selon un mode participatif, le développement socio-économique est loin d'être inclusif et il est de plus en plus difficile pour une proportion croissante de la population de subvenir à ses besoins fondamentaux, tandis que la société civile est, quant à elle, opprimée au lieu de voir son rôle renforcé. Dans ce contexte, la PEV ne semble pas intervenir de manière efficace. Si les questions relatives aux droits humains sont soulevées à huis clos, elles n'aboutissent toutefois pas à des résultats notables. Nous ne pouvons que conclure que les priorités de gouvernance, d'état de droit, de promotion des droits humains et de développement socio-économique, énoncées dans le cadre de la coopération avec l'UE, ne sont que de la poudre aux yeux.

---

<sup>21</sup> <https://menarights.org/en/articles/algeria-penal-code-amendments-restrict-freedoms-expression-and-association>.

<sup>22</sup> <https://freedomhouse.org/article/algeria-end-arbitrary-detention-and-prosecution-journalist-drareni-peaceful-activists>.

<sup>23</sup> <https://www.hrw.org/fr/world-report/2019/country-chapters/325331>.

<sup>24</sup> À savoir les articles 7 à 12, [https://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2009\\_2014/documents/dmag/dv/dmag20120125\\_09/dmag20120125\\_09\\_fr.pdf](https://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2009_2014/documents/dmag/dv/dmag20120125_09/dmag20120125_09_fr.pdf).

<sup>25</sup> À savoir l'article 95 bis, <https://www.joradp.dz/FTP/JO/2020/F2020025.pdf> (page 10).

<sup>26</sup> <https://www.equaltimes.org/en-algerie-les-enjeux-sociaux-et>.

<sup>27</sup> <https://www.equaltimes.org/en-algerie-les-enjeux-sociaux-et>.

<sup>28</sup> <https://www.equaltimes.org/en-algerie-les-enjeux-sociaux-et>.

<sup>29</sup> <https://wid.world/country/algeria/>.

<sup>30</sup> <https://www.equaltimes.org/en-algerie-les-enjeux-sociaux-et>.

<sup>31</sup> Citation de Nassira Ghoulane, secrétaire générale du Syndicat national autonome des personnels de l'administration publique (SNAPAP), tirée de l'article suivant : <https://www.equaltimes.org/en-algerie-les-enjeux-sociaux-et>.



## 4.2 Égypte

Adoptées en 2017 et intégrées dans la stratégie de l'Égypte en faveur du développement durable « Vision 2030 »<sup>32</sup>, les principales priorités de partenariat<sup>33</sup> en Égypte sont les suivantes :

1. une économie moderne durable, en ce compris la croissance du secteur privé et la création d'emplois, et le développement social (qui évoque expressément la protection des groupes marginalisés contre les éventuelles répercussions négatives des réformes économiques au moyen de filets de sécurité sociale et de la protection sociale ; ainsi que le soutien à la prestation des services de base, comme l'éducation et les soins de santé) ;
2. la coopération en matière de politique étrangère, la gestion des crises et l'aide humanitaire ; et
3. la stabilité et la démocratie (réaffirmant que les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels représentent une valeur commune et qu'ils « constituent la pierre angulaire d'un État démocratique moderne »), la sécurité, la lutte contre le terrorisme et la gestion des flux migratoires.

Ces priorités semblent plutôt positives et louables. En outre, la promotion de l'égalité des genres est reconnue comme une préoccupation transversale.

En ce qui concerne l'évolution actuelle de la situation en Égypte, la réforme économique, adoptée grâce aux prêts conditionnels du FMI (qui exige des modifications structurelles comme l'allègement des subventions alimentaires et en matière d'énergie), a permis de favoriser la croissance du secteur privé. L'UE préconise également des investissements directs étrangers ; il est important de signaler, toutefois, que les investissements ont été effectués, pour l'essentiel, dans des secteurs à faible valeur ajoutée, caractérisés par des conditions de travail médiocres ou par l'exploitation (le secteur pétrolier, notamment)<sup>34</sup>. Il existe un déséquilibre flagrant dans les relations commerciales entre l'Égypte et l'UE, qui consistent principalement en des exportations à faible valeur ajoutée (c'est-à-dire des exportations de matières premières) de l'Égypte vers l'UE<sup>35</sup>. Dans le même temps, un accord de libre-échange complet et approfondi est envisagé entre les deux parties<sup>36</sup>.

Parallèlement à la croissance du secteur privé, le secteur informel s'est considérablement développé. On estime aujourd'hui qu'il emploie 8 à 10 millions de travailleurs égyptiens et, si on le quantifiait, il représenterait l'équivalent de 50 à 60 % du PIB égyptien<sup>37</sup>. En Égypte, le pourcentage d'hommes et de femmes travaillant dans le secteur informel est comparable, mais les revenus des femmes représentent, en moyenne, la moitié de ceux des hommes qui travaillent dans le secteur informel, et ce en dépit d'un plus grand nombre d'heures de travail. Le secteur informel se traduit par une absence de protection sociale et par des conditions de travail précaires, qui rendent les femmes particulièrement vulnérables à la pauvreté et à l'exploitation, mais aussi, et surtout, au harcèlement, aux violences et aux agressions sexuelles<sup>38</sup>. Cette

---

<sup>32</sup> « Vision 2030 » est la stratégie nationale du gouvernement égyptien en faveur du développement durable qui, comme son titre l'indique, décrit les objectifs de développement et de société que l'Égypte a l'intention d'atteindre avant 2030. Pour plus d'informations, voir :

[https://cabinet.gov.eg/e371\\_8e49/GovernmentStrategy/pages/egypt%E2%80%99svision2030.aspx](https://cabinet.gov.eg/e371_8e49/GovernmentStrategy/pages/egypt%E2%80%99svision2030.aspx).

<sup>33</sup> [https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/neighbourhood/countries/egypt\\_en](https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/neighbourhood/countries/egypt_en).

<sup>34</sup> Amr Adly (2020), « Cleft Capitalism: The Social Origins of Failed Market Making in Egypt », <https://www.sup.org/books/title/?id=27411>.

<sup>35</sup> <https://documents.worldbank.org/curated/en/539431554812683933/pdf/From-Currency-Depreciation-to-Trade-Reform-How-to-Take-Egyptian-Exports-to-New-Levels.pdf>.

<sup>36</sup> <https://ec.europa.eu/trade/policy/countries-and-regions/countries/egypt/>.

<sup>37</sup> [http://assafirarabi.com/en/26858/2019/08/28/informal-economy-in-egypt-a-problem-of-governance-or-an-economic-crisis/?fbclid=IwAR2KTogSPe2hc8jtPO8n3pM6Lz6M6Mye1Sgudik5p0xNdo0uU0N\\_Pzt2ttQs](http://assafirarabi.com/en/26858/2019/08/28/informal-economy-in-egypt-a-problem-of-governance-or-an-economic-crisis/?fbclid=IwAR2KTogSPe2hc8jtPO8n3pM6Lz6M6Mye1Sgudik5p0xNdo0uU0N_Pzt2ttQs)

<sup>38</sup> [https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/Working\\_paper\\_-\\_Addressing\\_informality\\_in\\_Egypt.pdf](https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/Working_paper_-_Addressing_informality_in_Egypt.pdf).

situation est, de toute évidence, en contradiction avec la priorité en matière de protection sociale, qui s'inscrit dans le cadre de la coopération avec l'UE, mais qui n'a guère déclenché des améliorations structurelles.

Ces dernières années, les coupes effectuées dans les dépenses publiques ont contribué à une nette augmentation de la pauvreté relative et absolue : selon les estimations, en 2018, 32 % de la population égyptienne vivait sous le seuil de pauvreté, ce qui représente une augmentation de 27,5 % par rapport à 2015, 6 % de la population vivant dans l'extrême pauvreté<sup>39</sup>. En outre, l'insuffisance de la protection des droits des travailleurs, la répression manifeste contre les syndicalistes et les mesures prises dans le but d'entraver le droit syndical et le droit de manifester ont également suscité de vives préoccupations<sup>40</sup>. Ces pratiques semblent être en désaccord avec les objectifs et priorités fixés dans le cadre de la coopération européenne et énumérés ci-dessus. Il n'est pas évident de déterminer dans quelle mesure les programmes soutenus dans le cadre de la PEV auraient pu atténuer les évolutions négatives observées dans le domaine de la sécurité sociale, du niveau de vie et des droits des travailleurs. Qui plus est, d'autres acteurs extérieurs, comme la Banque européenne d'investissement et l'Agence française de développement, ont agi à l'encontre des droits humains : la construction d'une ligne de métro, cofinancée par ces institutions<sup>41</sup>, a ainsi conduit les autorités égyptiennes à expulser les occupants du marché Al-Bouhey au Caire sans aucune réinstallation ou compensation appropriée, et à démolir le marché en 2017<sup>42 43</sup>.

Il est par ailleurs inquiétant de noter que l'engagement en faveur d'une « transition en douceur vers la démocratie » semble trop ambitieux, compte tenu de la militarisation croissante de la société et de l'économie, des nombreuses violations de droits humains qui sont régulièrement commises et de la persécution stratégique et soutenue des défenseurs des droits humains<sup>44</sup>.

Le développement social ainsi que la justice et la protection sociales bénéficient d'un montant indicatif de 40 % du « cadre unique d'appui » de l'UE<sup>45</sup>. Il est toutefois difficile de savoir où le budget est concrètement dépensé. Une fraction de 10 % du budget est également octroyée aux OSC, mais on ignore si cet argent va effectivement à des organisations indépendantes, surtout au vu des restrictions disproportionnées sur les financements étrangers qui visent à étouffer la société civile indépendante et des « restrictions drastiques imposées aux ONG »<sup>46</sup>. À ce manque de transparence viennent s'ajouter une absence d'évaluation indépendante et la rareté des rapports publics sur la mise en œuvre de la PEV.

La promotion de l'égalité des genres et des droits des femmes est soi-disant à la base de toutes les dimensions de la politique économique et sociale et le cadre unique d'appui indique que « les conclusions préliminaires du plan d'action II sur l'égalité des sexes (GAP II) pour l'Égypte pour la période 2016-2020 ont été prises en considération et [qu']une approche fondée sur les droits sera appliquée dans toutes les interventions, en

---

<sup>39</sup> <https://enterprise.press/stories/2019/07/30/egypt-poverty-rate-stands-at-32-5-according-to-latest-capmas-income-report/>.

<sup>40</sup> [https://www.frontlinedefenders.org/sites/default/files/frontline\\_defenders\\_egypt\\_english\\_online.pdf](https://www.frontlinedefenders.org/sites/default/files/frontline_defenders_egypt_english_online.pdf).

<sup>41</sup> <http://www.eib.org/attachments/registers/47052553.pdf>.

<sup>42</sup> [https://www.progressegypt.org/files/al-bouhey\\_market.pdf](https://www.progressegypt.org/files/al-bouhey_market.pdf).

<sup>43</sup> Le Centre égyptien des droits économiques et sociaux, qui est une OSC indépendante, est depuis intervenu légalement. Les résidents participent désormais à une médiation tripartite avec la BEI et les autorités locales pour négocier une compensation et une réinstallation.

<sup>44</sup> <https://www.hrw.org/world-report/2020/country-chapters/egypt>.

<sup>45</sup> [https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/sites/near/files/single-support-framework-2017-2020-decision\\_and\\_annex\\_egypt.pdf](https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/sites/near/files/single-support-framework-2017-2020-decision_and_annex_egypt.pdf).

<sup>46</sup> <https://www.hrw.org/world-report/2020/country-chapters/egypt>.

L'UE finance, par exemple, le Conseil national des femmes, qui est une organisation non gouvernementale organisée par le gouvernement (ONGOG) et, dernièrement, elle a influencé de manière négative un certain nombre d'affaires très médiatisées en matière de violence fondée sur le genre.

accord avec le nouveau consensus européen pour le développement ». Et pourtant, nous n'avons observé aucune réaction quant à la régression des droits des femmes, notamment en ce qui concerne le contrôle des libertés et de l'expression en ligne, ces derniers mois. Plusieurs femmes ont été arrêtées et poursuivies en raison du contenu qu'elles avaient publié sur la plateforme de média social TikTok. Elles ont été accusées d'« immoralité » et de faire la « promotion de la prostitution »<sup>47</sup>, permettant ainsi de justifier ces arrestations pour protéger les « valeurs égyptiennes » et « la famille ». Cette pratique de surveillance menace directement les droits des femmes et indique clairement une position antiféministe dans les discours du gouvernement et de l'État. Il est important d'ajouter que le gouvernement égyptien affiche ou feint une approche plus « progressiste » sur la scène internationale. Les droits des femmes servent de moyen diplomatique pour rassurer les principaux acteurs extérieurs, dont l'UE, au sujet de l'état de droit et des droits humains dans le pays.

### 4.3 Jordanie

Les priorités de partenariat actuelles dans les relations entre l'UE et la Jordanie et le cadre d'assistance prévu portent sur<sup>48</sup> :

1. la coopération pour la stabilité et la sécurité régionales, y compris en ce qui concerne la lutte contre le terrorisme ;
2. le développement économique et social : la stabilité économique, la croissance durable, un enseignement de qualité et la création d'emplois [y compris un angle (quoique minime) sur les politiques en matière de protection sociale] ; et
3. la gouvernance démocratique, l'état de droit et les droits humains (notamment la liberté d'expression, la liberté d'association, les droits des femmes et l'émancipation des femmes dans la vie politique et publique, y compris un soutien ciblé en faveur de la mise en œuvre du plan d'action de l'UE sur l'égalité des sexes).

Ces domaines de coopération prioritaires reflètent bien les défis que la Jordanie doit relever en ce qui concerne le chômage et les conditions de travail, l'inégalité des genres ainsi que la répression accrue des libertés fondamentales, notamment à l'égard des défenseurs des droits des travailleurs, des défenseurs des droits humains et des journalistes. Récemment, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a, une nouvelle fois, attiré l'attention de la communauté internationale sur les graves restrictions qui frappent les droits à la liberté d'expression et d'association en Jordanie après la dissolution d'un syndicat indépendant d'enseignants en juillet 2020. Ce syndicat avait émis des critiques vis-à-vis des politiques du gouvernement. Des rapports inquiétants indiquent également que les forces de sécurité ont eu recours à la force de manière injustifiée ou excessive contre des centaines de personnes qui manifestaient contre l'arrestation et la suspension des dirigeants de ce syndicat. En outre, le procureur général du pays a interdit à la presse de couvrir la dissolution du syndicat en question et l'arrestation des membres de son conseil d'administration<sup>49</sup>.

Cependant, d'autres problématiques structurelles liées aux droits humains, en particulier aux droits sociaux, ne bénéficient pas d'une attention suffisante. S'il est important de faire remarquer que la Jordanie a adopté, par exemple, une politique nationale en matière de protection sociale et que la protection offerte par le régime de retraite est relativement élevée dans la région (un peu plus de 50 %), il convient aussi de signaler

---

<sup>47</sup> <https://www.majalat.org/news/egypt-two-years-prison-five-female-tiktokers>.

<sup>48</sup> [https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/neighbourhood/countries/jordan\\_en](https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/neighbourhood/countries/jordan_en).

<sup>49</sup> <https://www.ohchr.org/en/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=26154&LangID=E> ;  
<https://www.ohchr.org/en/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=26174&LangID=E>.

que les dépenses publiques de protection sociale demeurent extrêmement faibles (environ 0,7 % du PIB, si l'on exclut les dépenses relatives aux soins de santé<sup>50</sup>). Et pourtant, ces défis ne sont pris en considération que de façon très marginale dans le cadre d'assistance. C'est tout l'inverse. Le discours qui prime est le suivant : « développement du secteur privé dans le but de créer les conditions nécessaires pour renforcer sa croissance, attirer des investissements [...] promouvoir la création d'emplois et faciliter l'accès aux marchés européens ». Les négociations relatives à un « accord de libre-échange complet et approfondi » entre l'UE et la Jordanie sont en cours et intègrent encore plus cette approche.

L'aide financière accordée à la Jordanie vise essentiellement le développement économique et social (60 % du budget total), l'état de droit et les droits humains (20 %), et la gestion des frontières et la prévention de l'extrémisme violent (10 %). Dans le contexte du discours néolibéral dominant présenté ci-dessus, le vaste domaine de travail que représente le « développement économique et social » ne semble toutefois pas accorder une place centrale aux droits économiques et sociaux de la population jordanienne. À titre d'exemple, l'accent devrait être mis de façon plus poussée sur la mobilisation des ressources et les dépenses publiques de protection sociale afin d'augmenter le taux de la couverture de la sécurité sociale et garantir un niveau de vie suffisant pour tout le monde.

#### 4.4 Liban

Les priorités de partenariat actuelles<sup>51</sup> dans les relations entre l'UE et le Liban concernent les quatre thèmes suivants :

1. la sécurité et la lutte contre le terrorisme « dans le plus grand respect des droits de l'homme et des normes démocratiques » ;
2. la gouvernance et l'état de droit : le renforcement des capacités institutionnelles, l'efficacité et l'indépendance du système judiciaire, la lutte contre la corruption, la réforme de la loi électorale, la promotion des droits humains, y compris la protection des groupes marginalisés ;
3. la croissance économique et les perspectives d'emploi ; et
4. la migration et la mobilité<sup>52</sup>.

L'absence d'engagement et d'action de la part des différents gouvernements libanais qui se sont succédé ces dernières années, pour ce qui est de la lutte contre la corruption politique et administrative, de la gestion financière insoutenable et des politiques socio-économiques déficientes, a encore aggravé la crise politique, économique et de justice sociale du pays. Le chômage n'a pas cessé de croître et, comme l'inflation grimpe en flèche depuis 2018, plus de 55 % de la population libanaise est désormais « prise au piège de la pauvreté et lutte pour avoir accès aux besoins de première nécessité » – ce qui représente pratiquement le double du taux enregistré en 2019<sup>53</sup>. Le Liban est considéré comme un pays disposant d'un système de sécurité sociale de faible niveau<sup>54</sup> et dans lequel 82 %<sup>55</sup> des soins de santé sont assurés par le secteur privé en raison d'un manque de financement public. De ce fait, et à cause de l'augmentation de la dette publique et du non-

<sup>50</sup> [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms\\_604882.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_604882.pdf), p. 26.

<sup>51</sup> [https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/neighbourhood/countries/lebanon\\_en](https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/neighbourhood/countries/lebanon_en).

<sup>52</sup> Depuis 2011, dans le contexte de la crise des réfugiés syriens, l'UE apporte une aide économique et logistique distincte au Liban et aux pays avoisinants afin de gérer la crise humanitaire qui sévit dans cette région du monde. Jusqu'à 1,5 million de Syriens et de Syriennes, soit un quart de la population libanaise, se sont réfugiés au Liban depuis que le conflit a éclaté en mars 2011. Selon les estimations, 250 000 à 300 000 citoyennes et citoyens libanais ont rejoint les rangs des chômeurs. Il s'agit, pour la plupart, de jeunes sans qualification (<https://www.worldbank.org/en/country/lebanon/overview>).

<sup>53</sup> <https://www.unescwa.org/news/Lebanon-poverty-2020> ; <https://www.worldbank.org/en/news/press-release/2019/11/06/world-bank-lebanon-is-in-the-midst-of-economic-financial-and-social-hardship-situation-could-get-worse>.

<sup>54</sup> [https://www.ilo.org/beirut/projects/WCMS\\_710814/lang--en/index.htm](https://www.ilo.org/beirut/projects/WCMS_710814/lang--en/index.htm).

<sup>55</sup> <https://borgenproject.org/covid-and-healthcare-in-lebanon/>.

décaissement des paiements aux établissements de santé, le système social tout entier se trouvait dans un état précaire en 2019<sup>56</sup>, privant ainsi des franges importantes de la population d'un accès adéquat à des soins de santé élémentaires ou à des filets de sécurité sociale<sup>57</sup>. L'inégalité des revenus s'est fortement accentuée depuis 2006<sup>58</sup>.

Pourtant, l'UE ne semble pas reconnaître les causes sous-jacentes de la hausse de la pauvreté et de l'aggravation des inégalités socio-économiques et ne fournit aucune aide directe pour la mise en place de systèmes universels adéquats en matière de sécurité sociale, d'aide aux chômeurs et de soins de santé. La coopération de l'UE n'a été pratiquement d'aucune utilité pour apaiser les principales préoccupations de la population libanaise à l'égard des droits économiques et sociaux. Des progrès notables ont certes été réalisés pour prendre en considération l'égalité entre les hommes et les femmes dans les cadres législatifs et stratégiques et 10 % de la coopération de l'UE ont servi à soutenir le renforcement des capacités de la société civile<sup>59</sup>, mais ces efforts ne semblent être qu'une lueur d'espoir dans un tableau relativement sombre.

En octobre 2019, à la suite des réformes fiscales proposées en vue de contrebalancer la croissance du déficit budgétaire – qui s'élevait à 151 % du PIB fin 2018<sup>60</sup> – et pour céder aux pressions des institutions financières internationales, des dizaines de milliers de manifestants pacifiques sont descendus dans les rues afin de réclamer des droits économiques et sociaux, une plus grande responsabilisation, la fin de la corruption et la démission de tous les représentants politiques<sup>61</sup>. La police a répondu à ces manifestations avec une violence disproportionnée. Les manifestations ont entraîné la démission du gouvernement, mais la situation ne s'est guère améliorée depuis lors<sup>62</sup>.

Il est difficile de savoir quel rôle la PEV a joué – si tant est qu'elle en a joué un – pour améliorer l'évolution de la situation économique et sociale ou lui nuire, mais il est évident qu'aucun progrès n'a été réalisé par rapport à plusieurs priorités de partenariat, surtout en ce qui concerne la gouvernance et l'état de droit, y compris la promotion des droits humains et la croissance économique. Les priorités doivent être renégociées en 2020. Après l'effondrement presque total du système de soins de santé provoqué par la crise du COVID-19 et les conséquences dévastatrices de l'explosion qui a eu lieu à Beyrouth en août, la poursuite des stratégies à long terme sera déterminante pour enrayer le recul des droits économiques et sociaux au Liban. Une mise en garde importante s'impose toutefois : actuellement, l'UE encourage et soutient l'accueil de près de 1,5 million de réfugiés syriens au Liban (plutôt qu'en Europe). Cette situation met encore à rude épreuve les finances publiques du Liban ainsi que la prestation de services. La crise aggrave l'incidence de la pauvreté parmi les citoyens libanais<sup>63</sup>.

---

<sup>56</sup> <https://www.hrw.org/news/2019/12/10/lebanon-hospital-crisis-endangering-health>.

<sup>57</sup> 95 % des réfugiés palestiniens qui exercent légalement une activité salariée et qui paient des impôts, par exemple, ne bénéficient d'aucun programme de soins de santé ([https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---arabstates/---ro-beirut/documents/publication/wcms\\_236500.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---arabstates/---ro-beirut/documents/publication/wcms_236500.pdf)).

<sup>58</sup> <https://wid.world/country/lebanon/>.

<sup>59</sup> En particulier dans le cadre de la feuille de route de l'UE pour l'engagement envers la société civile du Liban, bien que celle-ci ait expiré en 2017 : [https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/sites/near/files/eu-lebanon\\_roadmap\\_for\\_engagement\\_with\\_civil\\_society.pdf](https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/sites/near/files/eu-lebanon_roadmap_for_engagement_with_civil_society.pdf).

<sup>60</sup> <https://carnegie-mec.org/diwan/79598>.

<sup>61</sup> <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2019/11/lebanon-protests-explained/>.

<sup>62</sup> <https://www.hrw.org/news/2020/01/17/lebanon-police-violence-against-protesters>.

<sup>63</sup> <https://www.worldbank.org/en/country/lebanon/overview>.

## 4.5 Maroc

Le Maroc est progressivement devenu un « partenaire privilégié » de l'UE en matière de coopération politique, économique, commerciale et technique, ainsi que de coopération au développement<sup>64</sup>. Il reçoit plus d'aide au développement de la part de l'UE que n'importe quel autre pays d'Afrique du Nord, à l'exception de la Tunisie<sup>65</sup>. Cette aide est axée sur les priorités suivantes :

1. l'accès équitable aux services de base (30 %), y compris un accès amélioré des catégories vulnérables à l'éducation et la formation professionnelle ; le secteur de la santé ; une meilleure performance de l'administration publique pour améliorer la transparence ainsi que l'efficacité de la prestation des services publics ; et la promotion des droits humains ;
2. la gouvernance démocratique, l'état de droit et la mobilité (25 %) ;
3. l'emploi et la croissance durable et inclusive (25 %) ; et
4. le renforcement des capacités de la société civile (20 %).
5. La réduction des inégalités entre les genres, notamment au niveau de l'accès aux services, est intégrée dans le partenariat. Celui-ci encourage également l'égalité de participation des femmes et le renforcement des droits des femmes dans la législation.

Ces priorités semblent tout à fait louables, mais en réalité, un nouvel élément principal s'est dégagé dans le cadre du « Partenariat euro-marocain de prospérité partagée » adopté en décembre 2019 : la gestion des frontières – dont l'objectif déclaré est de lutter contre la traite des êtres humains et d'améliorer la protection des migrants victimes de réseaux criminels<sup>66</sup>. Cela signifie que la coopération en matière de sécurité, de lutte contre le terrorisme et de migration irrégulière est devenue la priorité, au détriment des droits humains. Et ce, en dépit du fait que les deux parties reconnaissent que la pauvreté, les lacunes dans la prestation des services publics, le rétrécissement de l'espace pour la société civile et l'absence de démocratie sont à l'origine de la radicalisation et de l'instabilité. Le taux de pauvreté a atteint 17,1 % en 2019. Selon les données de 2018, 60 % de la population active n'ont pas bénéficié du régime public de retraite, 46 % ne disposaient pas d'une couverture sociale, la majorité écrasante des travailleurs du secteur privé n'avaient pas d'assurance sociale et 67 % des personnes handicapées n'ont bénéficié d'aucun système de protection sociale<sup>67</sup>. Un facteur peut avoir des répercussions importantes pour le système de protection sociale (étant donné que la plupart des systèmes d'assurance sociale ne prennent en charge que les travailleurs bénéficiant de contrats ordinaires), mais ce facteur n'est pas du tout abordé dans le cadre de la coopération de l'UE. Il s'agit du taux élevé de travail informel : le travail informel représente environ 20 % du PIB marocain et emploie près de 2,4 millions de travailleurs, en particulier dans le domaine de l'agriculture<sup>68</sup>. Dans cette économie rurale, les femmes représentent deux tiers de la main-d'œuvre et les jeunes femmes en particulier cherchent ce type de travail informel<sup>69</sup>.

Dans le cadre de la PEV et sur la base de l'accord d'association conclu entre l'UE et le Maroc en 2000, des négociations relatives à un « accord de libre-échange complet et approfondi » (ALECA) ont été entamées en 2013, mais celles-ci se sont retrouvées au point mort après les quatre premiers cycles de négociation<sup>70</sup> en raison de préoccupations relatives aux conséquences économiques et sociales de cet accord du côté

<sup>64</sup> [https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/neighbourhood/countries/morocco\\_en](https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/neighbourhood/countries/morocco_en).

<sup>65</sup> [https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/SR19\\_09/SR\\_Morocco\\_FR.pdf](https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/SR19_09/SR_Morocco_FR.pdf).

<sup>66</sup> [https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP\\_19\\_6810](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_19_6810).

<sup>67</sup> <http://www.ces.ma/Documents/PDF/Rapports%20annuels/2018/RA-VF-18.pdf>.

<sup>68</sup> <https://www.cgem.ma/upload/687807921.pdf>.

<sup>69</sup> [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_emp/documents/publication/wcms\\_622767.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/documents/publication/wcms_622767.pdf).

<sup>70</sup> <https://ec.europa.eu/trade/policy/countries-and-regions/countries/morocco/>.



marocain<sup>71</sup>, notamment en ce qui concerne les répercussions que cet accord pourrait avoir sur le droit à la santé et l'accès aux médicaments<sup>72</sup>.

#### 4.6 Territoires palestiniens occupés

La coopération de l'UE avec les Territoires palestiniens occupés (TPO) se concentre actuellement sur les secteurs prioritaires suivants<sup>73</sup> :

1. la réforme de la gouvernance, l'assainissement budgétaire et l'action des pouvoirs publics ;
2. l'état de droit, la justice, la sécurité des citoyens et les droits humains ;
3. la fourniture durable de services ;
4. l'accès à l'approvisionnement autosuffisant en eau et en énergie ; et
5. le développement économique durable.

Les conditions socio-économiques dans les TPO se sont révélées extrêmement difficiles tout au long de cette période ; l'économie palestinienne stagne réellement, la pauvreté s'accroît et les inégalités salariales demeurent importantes<sup>74</sup>. La région la plus durement touchée est la bande de Gaza, où le taux de chômage est monté à 50 % et où le pourcentage de la population vivant dans la pauvreté a atteint 53 %<sup>75</sup>. Les compressions salariales dans le secteur privé et les nouvelles restrictions à la liberté de circulation imposées dans le contexte de la crise du COVID-19 sont susceptibles d'aggraver encore la situation socio-économique de cette région<sup>76</sup>. Les causes sous-jacentes de la crise économique sont multiples ; on peut notamment citer l'exclusion des marchés internationaux et la réduction généralisée des fonds alloués aux TPO<sup>77</sup>, mais plus important encore, le blocus imposé à la bande de Gaza par Israël il y a maintenant plus de 13 ans<sup>78</sup>. Et pourtant, devant ce que de nombreux observateurs qualifient de « punition collective »<sup>79</sup>, l'UE garde le silence et compense trop souvent son inaction politique par des efforts sur le plan humanitaire. Du reste, la coopération de l'UE – même si elle semble refléter les grandes préoccupations et les principaux besoins de la population palestinienne – n'a pas réussi à ce que la situation ne se dégrade pas davantage. À ce jour, la coopération de l'UE ne favorise toujours rien de comparable au développement économique durable. Il sera indispensable de déployer un nouvel effort en matière de création d'emplois durables et de qualité au cours des prochaines années, en accordant une attention régionale et démographique particulière aux jeunes : à Gaza, par exemple, le taux de chômage des jeunes est monté en flèche et a atteint 64 % début 2020, le taux de chômage étant particulièrement élevé chez les jeunes femmes (92 %)<sup>80</sup>.

Nous constatons toutefois que des progrès ont été réalisés au niveau de l'approvisionnement en eau et en électricité, en particulier dans la bande de Gaza et en Cisjordanie – même si l'on ne sait pas exactement dans quelle mesure l'UE y a contribué<sup>81 82</sup>. Nous avons aussi noté une certaine amélioration de la qualité de l'eau

<sup>71</sup> [https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/E-8-2014-009180\\_FR.html](https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/E-8-2014-009180_FR.html).

<sup>72</sup> <https://itpcmena.org/creation-dun-collectif-pour-la-preservation-du-droit-a-la-sante-des-marocains-dans-le-cadre-des-negociations-de-laleca-accord-de-libre-echange-complet-et-approfondi-entre-le-maroc/>.

<sup>73</sup> [https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/neighbourhood/countries/palestine\\_en](https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/neighbourhood/countries/palestine_en).

<sup>74</sup> <https://unctad.org/news/palestinian-socioeconomic-crisis-now-breaking-point> ; <https://wid.world/country/palestine/>.

<sup>75</sup> [https://unctad.org/system/files/official-document/tdb67\\_d5\\_en.pdf](https://unctad.org/system/files/official-document/tdb67_d5_en.pdf).

<sup>76</sup> <https://www.worldbank.org/en/country/westbankandgaza/publication/economic-update-april-2020>.

<sup>77</sup> <http://pubdocs.worldbank.org/en/394981554825501362/mpo-pse.pdf>.

<sup>78</sup> <https://www.aljazeera.com/opinions/2020/1/27/money-cant-fix-palestines-occupied-economy/>.

<sup>79</sup> <https://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=26201&LangID=E>.

<sup>80</sup> <https://gisha.org/updates/11544> ; <https://euromedrights.org/livingingaza/>.

<sup>81</sup> <https://www.ochaopt.org/content/increased-electricity-supply-improves-access-water-and-sanitation-gaza>.

<sup>82</sup> [https://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2014\\_2019/documents/dpal/dv/background\\_note\\_hala/background\\_note\\_halaen.pdf](https://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2014_2019/documents/dpal/dv/background_note_hala/background_note_halaen.pdf).

courante dans les TPO, grâce notamment à la coopération de l'UE, mais l'accès à l'eau potable à Gaza figure parmi les plus bas du monde, ce qui compromet la santé et la sécurité de ses deux millions d'habitants<sup>83</sup>.

Cependant, l'accès aux soins de santé ne figure étonnamment pas sur la liste des priorités de partenariat. Les disparités en matière de soins de santé sont considérables entre les différentes régions des TPO ; la plupart des indicateurs sanitaires sont extrêmement faibles en Cisjordanie et dans la bande de Gaza<sup>84</sup>. En Cisjordanie, « environ 300 000 Palestiniens n'ont pas accès à un établissement de soins de santé primaires » (selon les statistiques de 2019) et, en raison des lourdes restrictions à l'importation/exportation qui pèsent sur Gaza, les centres médicaux en service se retrouvent souvent en pénurie de médicaments essentiels et de matériel médical de base pendant des périodes dangereusement longues<sup>85</sup>. Sans évoquer la problématique des permis de voyage pour raisons de santé, le manque apparent de volonté de l'UE de garantir un accès aux soins de santé, même les plus élémentaires, semble être une grave erreur.

Pour ce qui est des autres droits économiques et sociaux, l'annexion progressive se poursuit<sup>86</sup> et la destruction de maisons et les expulsions forcées n'ont pas diminué<sup>87 88</sup>. L'UE a réagi à l'expansion des colonies israéliennes au moyen d'une politique de « différenciation » en excluant les produits en provenance des colonies israéliennes des avantages tarifaires prévus dans son accord d'association avec Israël et en excluant les colonies israéliennes de son financement<sup>89</sup>. L'UE se contente en outre d'observer les autres infractions qui sont commises à l'égard des droits économiques et sociaux des résidents des TPO. Voilà comment l'UE a tendance à contourner les questions politiquement controversées (à l'égard de ses partenaires privilégiés) (voir la section 3a ci-dessous).

Pour terminer sur une note plus positive, l'Initiative européenne pour la consolidation de la paix<sup>90</sup>, qui accorde, tous les ans, cinq millions d'euros aux organisations de la société civile qui favorisent des liens entre les différents groupes politiques, mérite d'être soulignée et contribue assurément au renforcement des droits humains dans les TPO.

## 4.7 Tunisie

Les priorités de partenariat actuelles dans les relations entre l'UE et la Tunisie et le cadre d'assistance prévu portent en particulier sur les thèmes suivants<sup>91</sup> :

1. le développement socio-économique inclusif et durable, en mettant l'accent sur le taux de chômage élevé parmi les jeunes et le développement du secteur privé ;
2. la démocratie, la bonne gouvernance et les droits humains : avec mention spécifique des actions de lutte contre la violence à l'égard des femmes ;
3. la mobilité et la migration : y compris la mise en œuvre d'un partenariat pour la mobilité et la lutte contre les « causes profondes des migrations irrégulières » ; et

<sup>83</sup> [https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/sites/near/files/gaza\\_plant\\_factsheet.pdf](https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/sites/near/files/gaza_plant_factsheet.pdf).

<sup>84</sup> [https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf\\_files/WHA72/A72\\_33-fr.pdf](https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA72/A72_33-fr.pdf).

<sup>85</sup> <https://www.borgenmagazine.com/healthcare-for-palestinians-barriers-to-access-and-improvement-efforts/>.

<sup>86</sup> <https://visionscarto.net/land-grabbing-in-palestine>.

<sup>87</sup> <https://www.un.org/unispal/document/unlawful-demolitions-in-the-west-bank-spike-during-covid-19-statement-by-humanitarian-coordinator-jamie-mcgoldrick/>.

<sup>88</sup> [https://www.ochaopt.org/sites/default/files/demolition\\_monthly\\_report-september\\_2020.pdf](https://www.ochaopt.org/sites/default/files/demolition_monthly_report-september_2020.pdf).

<sup>89</sup> <https://www.ecfr.eu/specials/differentiation-tracker> ; <https://www.cncd.be/note-politique-differenciation-commerce-droit-international-colonies-israeliennes>.

<sup>90</sup> [https://eeas.europa.eu/generic-warning-system-taxonomy/404\\_en/12391/EU%20Peacebuilding%20Initiative%20\(formerly%20EU%20Partnership%20for%20Peace%20Programme\)](https://eeas.europa.eu/generic-warning-system-taxonomy/404_en/12391/EU%20Peacebuilding%20Initiative%20(formerly%20EU%20Partnership%20for%20Peace%20Programme))

<sup>91</sup> [https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/neighbourhood/countries/tunisia\\_en](https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/neighbourhood/countries/tunisia_en).



4. la sécurité et la lutte contre le terrorisme, « dans le respect des valeurs partagées de démocratie et de respect des droits de l'Homme ».

Les priorités de partenariat sont étayées par une feuille de route pour la relance socio-économique du pays, dont la crise économique perdure depuis la révolution de 2011<sup>92</sup> et dont le PIB connaît une faible croissance depuis 2018<sup>93</sup>. Le taux de chômage continue de grimper et affecte particulièrement les jeunes Tunisiens et Tunisiennes (en touchant les jeunes femmes de façon disproportionnée dans les zones rurales)<sup>94</sup>. Les répercussions du chômage chez les jeunes (actuellement de 36 % avec une tendance à la hausse<sup>95</sup>) et du phénomène interdépendant de la fuite des cerveaux sur l'économie tunisienne ne doivent pas être sous-estimées. Les conséquences sociales sur les jeunes (privation de droits, marginalisation, etc.) sont tout aussi paralysantes<sup>96</sup>. Les droits des travailleurs ne sont pas suffisamment protégés et nous constatons de fortes disparités entre les droits et les avantages sociaux dont bénéficient les employés du secteur public, les employés du secteur privé et les employés du secteur informel (qui n'ont aucune sécurité sociale)<sup>97</sup>.

En regard de ces difficultés, les priorités de l'UE portent sur le développement socio-économique. Le « cadre unique d'appui » pour la Tunisie<sup>98</sup> prévoit 38,5 % du budget total pour soutenir la croissance économique et l'emploi et 38,5 % pour consolider la cohésion sociale (notamment, en créant un système d'aide sociale, en encourageant la réforme de la sécurité sociale et des systèmes de soins de santé et en renforçant le secteur de l'éducation). La Constitution tunisienne de 2014 souligne l'importance que représente la réalisation de ces objectifs et consacre le droit constitutionnel de chacun et de chacune à la protection sociale. Néanmoins, le secteur public connaît de plus en plus de réductions ces dernières années afin de réduire le déficit budgétaire<sup>99</sup>. Ainsi, les soins de santé et l'éducation se retrouvent sous-financés et de plus en plus privatisés<sup>100</sup>, ce qui risque d'entraver sérieusement l'incidence positive que certaines activités de la coopération de l'UE pourraient avoir.

Dans le cadre de la PEV, les négociations d'un « accord de libre-échange complet et approfondi » visant à stimuler les échanges entre l'UE et la Tunisie se poursuivent<sup>101</sup>. Cette proposition de traité suscite toutefois des critiques de la part des syndicats et des OSC en raison de l'effet déstabilisant et de la déréglementation que ce traité risque d'avoir et d'entraîner sur l'économie tunisienne déjà fragile ainsi que du risque concret qu'il représente notamment pour le secteur agricole, les droits des travailleurs et la souveraineté alimentaire<sup>102</sup>. Des doutes ont également été exprimés quant aux termes des négociations (entre partenaires égaux soi-disant) et à la consultation concrète de la société civile et des secteurs particulièrement concernés (voir aussi la section 3c ci-dessus). Un dialogue tripartite entre le gouvernement tunisien, l'UE et la société civile a été expérimenté pendant un certain nombre d'années en Tunisie et, dans l'ensemble, a été considéré

<sup>92</sup> [https://www.swp-berlin.org/fileadmin/contents/products/comments/2018C49\\_rff\\_wrf.pdf](https://www.swp-berlin.org/fileadmin/contents/products/comments/2018C49_rff_wrf.pdf).

<sup>93</sup> [https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/swd\\_2019\\_185\\_f1\\_joint\\_staff\\_working\\_paper\\_fr\\_v3\\_p1\\_1023657.pdf](https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/swd_2019_185_f1_joint_staff_working_paper_fr_v3_p1_1023657.pdf).

<sup>94</sup> [https://www.worldbank.org/content/dam/Worldbank/document/MNA/tunisia/breaking\\_the\\_barriers\\_to\\_youth\\_inclusion\\_eng\\_chap3.pdf](https://www.worldbank.org/content/dam/Worldbank/document/MNA/tunisia/breaking_the_barriers_to_youth_inclusion_eng_chap3.pdf).

<sup>95</sup> <https://www.statista.com/statistics/813115/youth-unemployment-rate-in-tunisia/>.

<sup>96</sup> [https://www.worldbank.org/content/dam/Worldbank/document/MNA/tunisia/breaking\\_the\\_barriers\\_to\\_youth\\_inclusion\\_eng\\_chap3.pdf](https://www.worldbank.org/content/dam/Worldbank/document/MNA/tunisia/breaking_the_barriers_to_youth_inclusion_eng_chap3.pdf).

<sup>97</sup> <http://www.oecd.org/economy/surveys/Tunisia-2018-OECD-economic-survey-overview.pdf>.

<sup>98</sup> [https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/sites/near/files/ssf-tunisia-c\\_2017\\_5637\\_1\\_annex\\_fr\\_v1\\_p1\\_944238.pdf](https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/sites/near/files/ssf-tunisia-c_2017_5637_1_annex_fr_v1_p1_944238.pdf).

<sup>99</sup> <https://www.aljazeera.com/economy/2018/11/22/thousands-protest-tunisia-public-sector-cuts/?gb=true>.

<sup>100</sup> <https://www.tunisienumerique.com/tunisie-ahlem-bel-haj-sexprime-sur-la-privatisation-des-etudes-de-medecine/> ; <https://www.businessnews.com.tn/education-en-tunisie-mort-programmee-du-secteur-public,526,64823,3>.

<sup>101</sup> <http://www.aleca.tn/en/decouvrir-l-aleca/presentation-de-laleca/> ; <https://ec.europa.eu/trade/policy/countries-and-regions/countries/tunisia/>.

<sup>102</sup> <https://ftdes.net/note-politique-aleca-tunisie/> ; [https://www.swp-berlin.org/fileadmin/contents/products/comments/2018C49\\_rff\\_wrf.pdf](https://www.swp-berlin.org/fileadmin/contents/products/comments/2018C49_rff_wrf.pdf).

comme un mécanisme très prometteur d'échange et de consultation continu. Pourtant, ce dialogue n'a pas été mis en place comme mécanisme de consultation permanent au niveau national et son financement est à présent terminé.

En ce qui concerne la lutte contre les violences à l'égard des femmes, les principaux changements (dont les plus notables se sont produits avec l'introduction de la première loi visant à lutter contre les violences à l'égard des femmes en 2017) sont plus vraisemblablement le fruit de la société civile tunisienne et des institutions nationales, que de la coopération de l'UE. Néanmoins, le fait que l'égalité des genres et des chances est un objectif transversal du cadre d'appui de l'UE mérite d'être mentionné. En ce qui concerne le soutien accordé à la société civile, il est toutefois déplorable de constater que seulement 2 % du budget total sont spécifiquement consacrés à cet axe d'action.

## 5. Appel à l'action : quelles sont les mesures à prendre à l'échelle de l'UE et/ou au niveau national pour renforcer les droits économiques et sociaux dans la politique européenne de voisinage ?

- L'UE devrait veiller à la **cohérence des politiques** et œuvrer systématiquement – dans tous les domaines stratégiques – à la réalisation progressive des droits économiques et sociaux, comme des conditions de travail décentes, la sécurité sociale, un niveau de vie suffisant et des services publics accessibles et de qualité, notamment des soins de santé et l'éducation, dans le respect de ses propres obligations en matière de droits humains et des obligations de ses États membres.
- Il convient, dans un premier temps, d'**intégrer de manière systématique les droits économiques et sociaux, en accordant une attention particulière à l'égalité des genres, dans tous les composants de la PEV** – une intégration qui devrait transparaître dans des instruments, des priorités et des programmes spécifiques. Le plan d'action de l'UE sur l'égalité des sexes ainsi que son plan d'action en faveur des droits de l'homme et de la démocratie devraient figurer sur la liste des priorités de partenariat et dans les programmes.
- Un **partenariat fondé sur les droits humains** et assorti de priorités claires : L'UE et ses pays partenaires devraient adopter une approche en matière de développement socio-économique axée sur les droits humains et sur un développement durable inclusif, au lieu de se concentrer, comme ils le font actuellement, sur la stabilité et la croissance économique. Seule une telle approche permettra de réaliser des progrès durables sur le plan du bien-être des personnes, de la résilience des sociétés et de la stabilité des États. Concrètement, cela nécessite le renforcement, le contrôle et la responsabilisation des institutions publiques chargées de fournir et/ou de réglementer les services de base afin d'accroître l'aptitude et la capacité des différents États à promouvoir et à protéger les droits économiques et sociaux et, in fine, de garantir l'accès à ces droits pour tout le monde.
  - o Accorder une plus grande importance aux politiques et aux réformes visant à **instaurer des systèmes de protection sociale solides**, en mettant particulièrement l'accent sur les personnes les plus marginalisées : l'UE devrait veiller à ce que sa coopération avec les pays partenaires du sud de la Méditerranée privilégie la couverture universelle de protection sociale dans chaque pays. Les socles nationaux de protection sociale sont essentiels pour prévenir et réduire la pauvreté, la vulnérabilité et l'exclusion sociale.

- La politique européenne de voisinage devrait également s'appuyer sur un **cadre de migration équitable**, en délaissant l'approche de sécurisation actuelle pour une approche de la migration véritablement fondée sur les droits humains. Les priorités actuelles sont trop axées sur le renforcement du contrôle aux frontières et des capacités de maintien de l'ordre et sur le fait d'empêcher les personnes de quitter leur propre pays/de restreindre la liberté de circulation des personnes. La coopération de l'UE en matière de migration avec les pays du voisinage méridional suit actuellement une dangereuse logique de conditionnalité, selon laquelle, par exemple, la coopération au développement et les politiques de libéralisation du régime des visas sont liées à l'acceptation, par le pays partenaire, du renforcement des contrôles migratoires ou des accords en matière de réadmission et de retour.
- Les évaluations de l'impact sur le développement durable demandées par l'UE dans le cadre des accords commerciaux devraient tenir compte des obligations des États en matière de droits humains, suivre correctement les éventuels effets négatifs décelés (en cas d'évaluations ex ante) et impliquer réellement les organisations de la société civile, conformément aux Principes directeurs de l'ONU applicables aux études de l'impact des accords de commerce et d'investissement sur les droits de l'homme<sup>103</sup>.
- Afin d'atteindre les objectifs énoncés ci-dessus, il convient de prévoir des **fonds adéquats**, dans le cadre de la PEV, pour **les droits économiques et sociaux et le développement durable**. L'UE devrait veiller à ce que les fonds octroyés servent et profitent, de manière égale, aux hommes et aux femmes dans les pays partenaires. Une part déterminée du budget devrait être octroyée aux organisations qui œuvrent en faveur **des droits des femmes et de l'égalité des genres** dans les pays partenaires.
- L'UE devrait rappeler, dans chaque cadre bilatéral (ainsi que dans l'élaboration des stratégies par pays et des dialogues en cours), sa volonté de **consulter systématiquement et concrètement des organisations de la société civile** de manière transparente, en toute connaissance de cause et dans un délai raisonnable (voir la section 3c ci-dessus). Cette recommandation devrait également s'appliquer en amont des négociations relatives à de nouveaux accords. L'UE devrait s'efforcer continuellement et de manière proactive d'entrer en contact avec de nouveaux acteurs de la société civile et, en particulier, avec des organisations de défense des droits des femmes.

Compte tenu de ce qui précède, la PEV devrait insister davantage sur **l'importance d'avoir une société civile indépendante comme partenaire de mise en œuvre** et sur la nécessité pour ces acteurs de pouvoir bénéficier d'un financement pour leurs activités en matière de droits humains et de développement, mais sans leur imposer de restrictions disproportionnées. L'UE devrait poursuivre le **renforcement des capacités de la société civile** et œuvrer à la mise en place d'un cadre propice à une société civile libre, informée et engagée. Cela peut aussi nécessiter un effort méthodologique envers les sociétés civiles du sud de la Méditerranée afin de les informer correctement des différents points d'entrée possibles.

<sup>103</sup> [https://www.ohchr.org/Documents/HRBodies/HRCouncil/RegularSession/Session19/A-HRC-19-59-Add5\\_fr.pdf](https://www.ohchr.org/Documents/HRBodies/HRCouncil/RegularSession/Session19/A-HRC-19-59-Add5_fr.pdf).